Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260916-08_09_2026_9-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 08 septembre 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER (arrivée à 20h05), Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, M. ALIM, Mme FINAS, Mme LE HENANFF, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, Mme LE DOARE, M. AFRICA, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
M. JAUMARD à M. BROUARD
Mme FINAS à Mme DESMAS
M. AFRICA à Mme CORMENIER

Mme Youna LE HENANFF, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **02 septembre 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
08-09-2026 -9

Rapporteure : A. Billard

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service police municipale,

Il est donc nécessaire de créer un emploi non permanent pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité dans le grade des adjoints administratifs territoriaux.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 1er octobre 2026 au 30 novembre 2026 à temps complet.

Cet agent devra justifier d'une expérience administrative et d'une connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

La commission finances et moyens généraux a donné un avis favorable le 26 août 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- De créer un emploi non permanent pour recruter un agent contractuel au service police municipale du 1er octobre 2026 au 30 novembre 2026 à temps complet. Ce poste sera rémunéré sur l'indice brut 367 sur le grade d'adjoint administratif.
- D'autoriser Madame la Maire à procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260916-08_09_2026_9-DE

La Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD

La Secrétaire de séance,

Youna LE HENANFF